

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 juin 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 23 juin 2016

Publié le 1er juillet 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 49

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 21

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Claude GIRARD	Mme Florence LUCISANO
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Jean DUBUET
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Nicolas BOURNY
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
M. Jean-François DODET	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Louis DUMONT
M. François DESEILLE	M. Jean-Yves PIAN	M. Dominique SARTOR
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Lydie CHAMPION
M. Didier MARTIN	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Damien THIEULEUX
M. Dominique GRIMPRET	Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Michel ROTGER	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Louis LEGRAND	Mme Noëlle CABBILLARD
M. André GERVAIS	M. Patrick ORSOLA	M. Adrien GUENE.
Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY	
M. Charles ROZOY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	

Membres absents :

M. Michel JULIEN	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Alain HOUPERT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
Mme Chantal OUTHIER	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Emmanuel BICHOT	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Édouard CAVIN	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. André GERVAIS
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Charles ROZOY
M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
M. Cyril GAUCHER	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF

Arrêté des comptes du marché public COLLECTE ET TRI pour la période 2011 – 2015

Le marché public de collecte et de tri des déchets, couvrant la période 2010 – 2015 est arrivé à échéance le 31 décembre 2015. A l'issue de cette période contractuelle, il y a lieu de clore l'ensemble des éléments comptables, techniques et liés aux bâtiments, avec les entreprises prestataires à savoir :

- DIVEO pour la prestation de collecte des ordures ménagères et assimilées, lavage et maintenance des équipements de pré-collecte (marché n°2010-10131FM)
- VAL'AURA pour l'exploitation du centre de tri (marché n° 2010-10182FM)

Un inventaire contradictoire a été réalisé pour chaque marché courant décembre 2015. Cet inventaire répertorie les biens immobiliers et mobiliers ainsi que le stock de pièces détachées rentrant dans le fond GER (uniquement pour le centre de tri sur ce point).

A. MARCHE 2010-10131 FM AVEC DIVEO :

L'article 15 du marché précise les modalités de fin du marché (inventaire des biens immobiliers et mobiliers, stocks de pièces, ...).

Il a été dressé contradictoirement entre le Grand Dijon, DIVEO le prestataire de collecte sortant et DIEZE le prestataire entrant un inventaire :

→ Des locaux sis rue du Bailly mis à disposition du prestataire de collecte par le Grand Dijon (cf. annexe Collecte inventaire n°1). Inventaire des bacs roulants et pièces détachées appartenant au Grand Dijon au 31/12/2015 (cf. annexe Collecte inventaire 2).

→ Des immobilisations du Grand Dijon mises à disposition de **DIVEO au premier janvier 2011** soit à la date de démarrage du marché, pour l'atelier et autres locaux.

→ **Des immobilisations acquises par DIVEO** pendant le marché et que le Grand Dijon a intérêt à reprendre à son compte. L'ensemble des éléments est détaillé dans l'annexe Collecte inventaire n°3. Ils doivent faire l'objet d'une transaction financière en dépenses d'investissement entre DIVEO et le Grand Dijon d'un montant estimé à **27 087,54 € HT soit 32 505,05 € TTC.**

En matière de gestion du personnel, l'ensemble des éléments liés aux congés et autres éléments de ressources humaines ont été soldés entre le prestataire sortant et celui entrant.

Il n'y a aucune autre opération financière à envisager entre le Grand Dijon et la Société DIVEO dans le cadre de ce marché.

B. MARCHE 2010-10182FM AVEC VAL'AURA

L'article 24 du CCAP définit les modalités de fin de marché.

1) Le Fonds de Gros Entretien (GER) du centre de tri a été apuré. Le montant de GER facturé depuis le 1^{er} janvier 2010 au Grand Dijon s'élève à 490 755.66 € HT, alors que le montant des achats réalisés par Val'Aura et facturés au 31/12/2015 s'élève à 450 288.15 € HT.

En conséquence le titulaire doit rétrocéder à la collectivité, en recettes de fonctionnement, la différence soit 40 467,51 € HT.

2) Le prestataire Val'Aura, ayant été reconduit pour la mission de tri dans le cadre du nouveau marché, et compte tenu du principe de non compensation des dépenses et des recettes, **le fonds de GER sera remis à disposition de Val'Aura, à hauteur des 40 467.51 € HT (en dépenses de fonctionnement).**

3) Par ailleurs, le stock de pièces détachées évalué lors de l'inventaire final à 96 208.32 € HT est aussi mis à disposition de Val'Aura, mais ne fait pas l'objet de transaction financière.

Les annexes jointes « centre de tri gestion du GER n°1 et n°2 » détaillent les opérations concernées.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** les opérations permettant de solder définitivement les comptes avec DIVEO pour la prestation de collecte des ordures ménagères et assimilées, lavage et maintenance des équipements de pré-collecte (marché n°2010-10131FM)
- **d'approuver** les opérations permettant de solder définitivement les comptes avec VAL'AURA pour l'exploitation du centre de tri (marché n° 2010-10182FM)
- **d'inscrire** au budget de l'exercice en cours les crédits nécessaires tant en dépenses qu'en recettes
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures utiles à la mise en oeuvre de la présente délibération

SCRUTIN : POUR : 70

CONTRE : 0

DONT 21 PROCURATIONS

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0